

LISTE V - (CANADA)

| Numéro du tarif | Désignation des produits | Taux de base (Taux appliqué) | Taux de consolidation |
|-----------------|---|---------------------------------|-----------------------|
| Ex. 32606-1 | Articles en verre pour l'éclairage, n.d. | 20 p.c. | 11.3 p.c. |
| Ex. 32606-1 | Verrerie en cristal de plomb contenant au moins 24 p.c. en poids d'oxyde de plomb, n.d. | 20 p.c. | 11.3 p.c. |
| 32609-1 | Verrerie opale, n.d. | 20 p.c. | En fr. |
| 32612-1 | Articles de table en verre taillé et objets en verre taillé, n.d. | 20 p.c. | 11.3 p.c. |
| Ex. 32615-1 | Ouvrages en verre, n.d. (à l'exclusion des graines de verres) | 17½ p.c. | 10.2 p.c. |
| 32621-1 | Ébauches de verre non coloré, clair, importées par des fabricants pour servir exclusivement à la fabrication de réflecteurs à miroirs étamés ou de réflecteurs ou de dispositifs réfringents gravés à l'acide pour systèmes d'éclairage | 9 p.c. | 6.3 p.c. |
| 32627-1 | Profilés en verre, creux, à simple paroi, non argentés, importés par les fabricants de récipients isolants, pour servir exclusivement à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques | 5 p.c. | En fr. |
| 32633-1 | Formes de verre, dégrossies et non ouvrées, devant servir à la fabrication d'instruments d'optique | 15 p.c. (En fr.) | En fr. |
| 32636-1 | Plaques, disques et ébauches de germanium, de silicium ou d'autres matières pour la transmission de lumière infra-rouge ou ultra-violette, dégrossis ou non ouvrés, devant servir à la fabrication d'instruments d'optique | 17½ p.c. (En fr.) | En fr. |
| 32639-1 | Perles, gouttes ou autres formes d'acétate de cellulose, de verre ou de résines synthétiques, devant servir exclusivement à la fabrication de fausses perles | † En fr. | En fr. |

† Taux de base non-consolidé sous le GATT.